



ORDONNANCE DE POLICE

OBJET : Circulation et stationnement rue du Pairoir à ANHEE
(Section Bioul)
Travaux de pose de câbles pour ORES

Le Collège Communal,

- Attendu que la société dénommée « Connexion Fobelets Travaux » procède à la réalisation d'une pose de câbles pour ORES, rue du Pairoir à Anhee (section Bioul) ;
- Attendu que ce chantier nécessite une traversée de voirie ;
- Vu qu'il convient de prendre dès lors toutes les mesures de sécurité qui s'imposent dans ce cadre ;
- Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
- Vu l'Art. 133, al.2 et 135, par.2 NLC.

ARRETE:

Art.1°: A dater du 11 mars 2024 et ce, jusqu'au 11 avril 2024 inclus, la circulation et le stationnement seront interdits sur le chemin de terre en cul de sac situé au bout de la rue du Pairoir, à proximité de son carrefour avec la rue Griant

Art.2°: L'entrepreneur chargé du chantier placera une signalisation conforme avant le début des travaux.

Responsable de la signalisation et du chantier : Mr CINIÉ Ali : 0499/902.917.

Art.3°: Les infractions aux présentes dispositions seront punies des peines prévues aux lois et règlements qui s'appliquent en la matière.

Art.4°: Copies de la présente sont adressées à Mr le Président du Tribunal de 1ère Instance à DINANT, à Mr le Juge de Police à DINANT, au Responsable du Service de Coordination de la Zone de Police Haute Meuse, au Responsable Coordination de la Zone de Secours DINAPHI, à la Police Locale, ainsi qu'à l'Entrepreneur chargé d'effectuer les Travaux : Connexion Fobelets Travaux.

Anhee, le 12/03/2024.

La Directrice Générale,

Françoise Septon.

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

Pierre Rondiat.

PUBLICATION: Le Bourgmestre certifie que l'ordonnance ci-dessus a été publiée au vu de la loi, le 13/03/2024.



Le Bourgmestre,

Pierre Rondiat.